

CHUZELLES

informations



Novembre - décembre 2003

n° 69

Le mot du maire....



La cérémonie des vœux de la municipalité aux Chuzellois s'est déroulée, en présence d'une assistance nombreuse, ce samedi 3 janvier 2004.

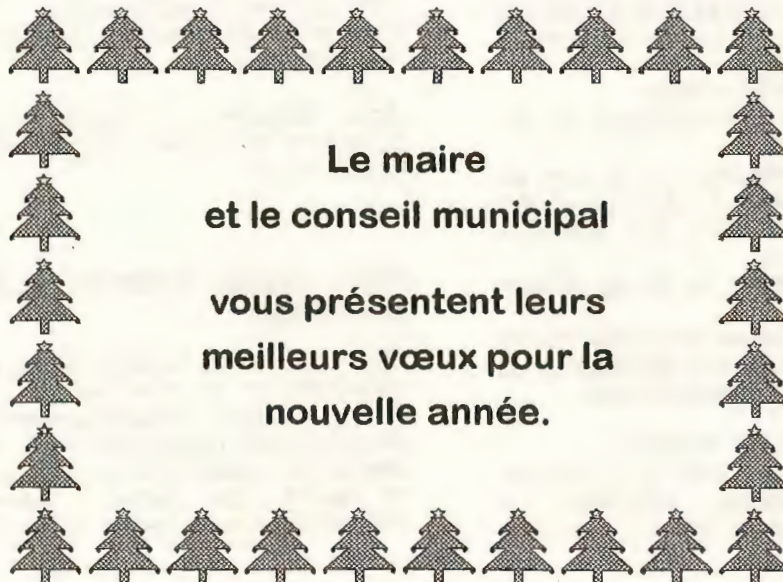
Après avoir distribué les récompenses des maisons fleuries, les réalisations et bilan de l'année 2003 ont été abordés. Les sportifs méritants ont été mis à l'honneur avec une remise de médailles offertes par la commune des mains des personnalités présentes. Les projets 2004 ont été évoqués et seront rappelés tout au long de l'année au fur et à mesure de leur avancement.

Des panneaux avec des plans et des photos illustraient le discours, avec en avant première un plan des rues et voies de la commune. Vos commentaires et vos propositions nous seront d'une grande aide pour éviter les erreurs ou les oublis. Les noms de grands personnages sont volontairement écartés, ceux issus de notre patrimoine ou de notre histoire ont été privilégiés. La RD 36 de Saint Maurice au cimetière a trouvé le nom de " Grande rue " ; qui propose mieux ? A vous de nous répondre sur un cahier ouvert en mairie où vous pourrez également examiner le plan complet de la commune.

En période hivernale, les nuits sont longues, le matin et le soir les piétons sont amenés à longer les voies publiques. Il est impossible d'éclairer tous les secteurs de rase campagne. Il est recommandé aux adultes et aux enfants d'équiper leurs vêtements, chaussures, cartables de bandes réfléchissantes, permettant de les distinguer dans la nuit. La sécurité passe avant la mode. Chacun doit se protéger contre les dangers de la route, piétons et aussi automobilistes.

2004 sera une année d'élections, avec pour Chuzelles les régionales et les européennes, n'hésitez pas à vous exprimer lors de ces votes, notre avenir en dépend.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous souhaite une très bonne santé et beaucoup de réussite dans vos projets et votre travail.



**Le maire
et le conseil municipal
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour la
nouvelle année.**

L'an deux mille trois, le vingt huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2003

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, BROUZES, MIELCZAREK,
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, ODRAT, TERRIER.

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à G. BOURGUIGNON
A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
C. BOREL donne pouvoir à A. GODET
D. CAMUZET donne pouvoir à M. MOREL

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le Maire présente au nom du Conseil Municipal, ses condoléances à P. ALLARD après le décès de son frère.

Approbation compte-rendu Conseil Municipal du 07 novembre 2003 :

Le compte rendu est approuvé à 15 voix POUR et 1 abstention.

mettre en oeuvre pour l'exécution de ces missions durant une année.

La présente convention est conclue à titre transitoire pour une période d'une année. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, tout pouvoir au Maire pour la signature de cette convention.

◆ **Délibérations :**

N°65 : Pouvoir au Maire pour la signature de la convention relative à la compétence voirie :

Un projet de convention est présenté au Conseil Municipal dont l'objet est de définir les missions pour lesquelles les services de la commune de Chuzelles sont mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois dans le cadre de l'exécution du budget concernant l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

Sur les voies déclarées d'intérêt communautaire, définies au plan annexé au procès verbal de mise à disposition, la commune de Chuzelles effectuera avec ses propres services et les moyens dont elle dispose pour le compte de la C.A.P.V. les missions suivantes :

- la surveillance du réseau,
- le rebouchage des nids de poule,
- le fauchage manuel d'accotement et des carrefours,
- l'entretien des canalisations et de tous les dispositifs nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales de surface des chaussées (traversées, grilles, ...),
- la pose et l'entretien de la signalisation verticale,
- la préparation de tous les actes administratifs concernant la gestion et la préservation du domaine public des voies communales.

Le coût des missions est estimé à 19 000 €.

Ce coût tient compte des frais de personnel, d'amortissement du matériel permettant le renouvellement de celui-ci et de tous les moyens à

N°66 ; Pouvoir au Maire pour la signature du procès-verbal de mise à disposition du réseau de voirie d'intérêt communautaire :

Par délibération du 28 octobre 2003, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a défini l'intérêt communautaire dans le domaine de la voirie.

Le procès verbal a pour objet de préciser les biens de la commune de Chuzelles mis à disposition de la C.A.P.V. pour exercer sa compétence.

Les voies sont mises à disposition à titre gratuit, ce sont celles figurant au tableau de classement de la commune de Chuzelles approuvé le 14 juin 1991 et joint en annexe au procès verbal.

Cette mise à disposition concerne un réseau de 26 250 mètres linéaires.

Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, tout pouvoir au Maire pour la signature du procès verbal

N°67 : Espaces Communs du lotissement des Bourrellières

Monsieur le Maire ne souhaite pas participer à cette délibération et se retire dans la partie de la salle réservée au public. Madame le Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que lors de la précédente séance de Conseil Municipal, ce sujet avait été abordé et reporté pour permettre d'avoir le maximum d'éléments pour analyser les intérêts communaux.

Ce lotissement comprend 4 espaces verts.
Après discussion, il est décidé de voter point par point :

- espace vert n°1 (joutant les terrains de l'OPAC) :
 - . 14 voix POUR
 - . 1 voix CONTRE
- espace vert n°2 (31 m2) :
 - . 14 voix CONTRE
 - . 1 abstention
- réserve foncière (90m2) :
 - . 8 voix POUR
 - . 5 voix CONTRE
 - . 2 abstentions
- bassin de rétention et d'infiltration :
 - . 7 voix POUR
 - . 6 voix CONTRE
 - . 2 abstentions

N°68 : Dénomination des rues des Bourrelières :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des rues des Bourrelières.

Plusieurs propositions sont émises.
Après discussion, les propositions sont soumises au vote :

- Allée du Colombier (allée propre au lotissement) :
 - . 14 voix POUR
 - . 1 voix CONTRE
 - . 1 abstention.
- Rue des Bourrelières (desservant l'OPAC, le lotissement et le terrain communal à partir de la RD.36) :
 - . 16 voix POUR.

N°69 : Indemnité élu :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que face à l'absence répétée d'un conseiller municipal, il convient de suspendre le versement de son indemnité d'élu à compter du mois de janvier 2004

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par :

- 14 voix POUR
- 2 abstentions

N°70 : Frais de missions des élus :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de délibérer pour régler les frais de mission des élus à l'occasion de missions spéciales.

Les membres présents émettent un avis favorable par :

- 13 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 2 abstentions

◆ **Point sur les dossiers encours**

Poteaux incendie :

Monsieur le Maire a pris contact avec les pompiers pour choisir des modèles de poteaux d'incendie homogènes et avec des couleurs appropriées à leurs caractéristiques (remplacement suite à des dégradations).

Le Centre de Secours de Vienne se rapproche de l'Etat Major avant de donner une réponse définitive à la commune.

Le Maire a exprimé son étonnement auprès des services de sécurité qui, après avoir abandonné pendant de nombreuses années le suivi des poteaux d'incendie, effectuent à nouveau depuis quelques jours des mesures de débits et pressions statiques.

Il a été répondu que :

- les mesures réalisées et les interventions avaient pour but de familiariser les pompiers aux poteaux de la commune;
- le Maire a toujours en charge l'entretien, la réparation, le changement ou la pose des nouveaux poteaux sur sa commune.

La mission d'entretien confiée à la société fermière est nécessaire et n'est en aucun cas remise en cause

Assainissement :

Les Serpaizières

Le problème relatif au groupement de commandes persiste.

Schéma Directeur d'Assainissement :

Une campagne de pose d'appareils de mesures dans certains points va être conduite à partir du 08 décembre 2003 par le cabinet EPTEAU.

C2i (bureau d'étude) en charge du zonage va adresser un courrier-questionnaire à tous les propriétaires non raccordés au réseau d'assainissement pour connaître leur type de réseau.

◆ **DIVERS :**

Demande d'emplacement sur marché hebdomadaire :

Un boucher a fait parvenir en Mairie une demande pour un emplacement sur le marché hebdomadaire de Chuzelles.

Le Conseil Municipal décide de donner une réponse favorable pour le jeudi matin.

Local inoccupé au Belvédère :

Une proposition d'activité a été faite à la propriétaire du local encore vide du Belvédère pour l'achat de la totalité de la surface.

Au vu de la nature de l'activité (atelier de réparation rapide et d'entretien d'automobile) le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

Une recherche de commerce de proximité n'apportant pas de nuisance aux copropriétaires est toujours d'actualité.

Cérémonie du 05 décembre 2003 :

Monsieur le Préfet a adressé un courrier pour célébrer cette journée en hommage aux Morts d'Afrique du Nord.

Le Conseil Municipal décide de faire uniquement un pavoisement des bâtiments communaux.

Logement au dessus du local des employés municipaux :

Cet appartement va être mis à la disposition d'un particulier, suite à la délivrance de son permis de construire et pendant la durée des travaux.

Le bail doit être signé prochainement.

Réactivation d'un chemin rural :

Un administré demande à la commune de réactiver un chemin rural.

Le conseil municipal souhaite rechercher les origines foncières avant de se prononcer.

Semaine sénégalaise :

Dans le cadre de cette action, la projection d'un film a été proposée aux écoles par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Deux classes de Chuzelles sont intéressées, le film sera visionné le 12 décembre.

Future implantation d'une zone de loisirs, camping ... sur un terrain de la commune des Côtes d'Arej

Monsieur le Maire donne lecture d'une copie des courriers adressés par des professionnels du tourisme à la CAPV pour manifester leur opposition face à ce projet.

Prochaines réunions :

- commission « bâtiments-voirie » : 03 décembre à 17h30
- commission « urbanisme » : 11 décembre à 18h30
- commission « adjoints » : 12 décembre à 19h00
- conseil municipal : 19 décembre à 20H00

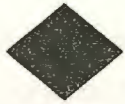
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

Le Maire

G.BOURGUIGNON



Les travaux de la chaufferie des écoles ont commencé



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2003

L'an deux mille trois, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2003

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON, ALLARD, NAVARRO, CAMUZET, CASTRO, MIELCZAREK,
Mmes : CARRET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, PRAS, BOREL.

EXCUSES : A. GODET donne procuration à C. BOREL,
D. BROUZES donne procuration à C. TERRIER,
M.T. ODRAT donne procuration à A. SYLVAIN,
E. AURIC donne procuration à G. NAVARRO.

ABSENTS : G. DI RUZZA.

SECRETAIRE : M. MOREL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 15.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2003 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◇ DELIBERATIONS :

n°71: Pouvoir au maire pour un recours en conseil d'état contre la décision de la C.N.E.C. Ecomarché de villette-de-vienne) :

Il est expliqué au Conseil Municipal que les communes de Saint-Just-Chaleyssin, Luzinay et Chuzelles vont exercer conjointement un recours auprès du Conseil d'Etat.

Pour ce faire, un cabinet d'Avocats a été choisi et les frais afférents à ce dossier seront partagés entre les trois communes (coût par commune environ 900 € T.T.C.).

Cette décision fait suite à la position unanime du Conseil Municipal qui par délibération du 25 octobre 2002 se prononçait contre l'implantation d'un Ecomarché à Vilette-de-Vienne, afin de préserver au maximum les petits commerces de proximité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour représenter la Mairie de Chuzelles afin de déposer un recours auprès du Conseil d'Etat contre la décision de la C.N.E.C. donnant un avis favorable au projet d'implantation d'un Ecomarché sur la Commune de Vilette-de-Vienne.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable par 13 pour et 3 abstentions.

SYNDICAT DES 4 VALLEES :

Plusieurs sujets ont été débattus, lors de différentes réunions au Syndicat des 4 vallées.

- adhésion à un syndicat mixte (présenté par Monsieur VERDEIL du Conseil Général) ;

Avantage de cette adhésion :

- appui technique et financier (subventions),
- appui au niveau du cahier des charges.

Quant aux frais de personnel liés à ce syndicat, ils seront à la charge du Conseil Général. Tous les dossiers de subventions seraient gérés par le Conseil Général.

L'assemblée est favorable à cette adhésion étant entendu que le syndicat rentre en tant que membre sans frais de cotisation.

- installation d'un régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2004 pour l'ensemble du personnel du syndicat.
- Coût pour Chuzelles : 0,15 € par habitant.
L'assemblée vote majoritairement pour.
- actualisation des critères d'intervention et de participation au syndicat des 4 Vallées.

Par délibération du 19 janvier 2001 les critères suivants avaient été proposés :

- . potentiel fiscal : critère 1,
- . population : critère 1,
- . longueur des cours d'eau : critère 3.

Le Conseil Municipal avait donné son accord à l'unanimité sur ces critères d'origine.

Le 15 décembre 2003 et après plusieurs réunions de bureau, il est proposé de revoir ces critères.

Deux propositions sont faites :

1^{ère} proposition : potentiel fiscal : critère 1, population critère : 1, longueur des cours d'eau : critère 1.

Vote : 16 pour et 31 contre.

2^{ème} proposition : population : critère 1.

Vote : 28 pour et 19 contre.

Chuzelles a opté pour la 2^{ème} proposition, sachant qu'aucun de ces choix ne pénalisait la commune au niveau de sa participation financière.

- Un 5^{ème} vice-président est nommé pour suivre et surveiller particulièrement les étangs.

Il s'agit de Monsieur Guy SERVET qui a en charge ce dossier depuis plusieurs années et de ce fait connaît parfaitement son sujet.

Sa nomination n'entraînera pas de surcoût de participation pour les communes adhérentes au syndicat.

Le maire indique que le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer par délibération sur le sujet des critères car le comité syndical a seul compétence.

Toutefois il adressera un courrier au Président pour rappeler que les communes sont dans l'attente d'un nouveau contrat de rivière.

◆ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Chaufferie des écoles :

Les travaux ont démarré et avancent bien. Toutefois lors du terrassement, des découvertes d'anciennes installations ont été faites (fosse sceptique, canalisations, câble,...) ;

Compte-rendu de la visite d'une école lors d'une inauguration :

Monsieur le maire évoque la visite d'une école neuve pour laquelle il était invité à l'inauguration.

Il pense qu'il serait possible à la commission écoles de la visiter également afin de prendre des idées pour le futur agrandissement du groupe scolaire de Chuzelles.

Cette école comporte 6 classes, 1 salle vidéo, 1 salle de réunion, 1 salle informatique, 1 préau... sur un terrain de 4500 m², et se rapproche assez de celle de Chuzelles.

PARFER :

Un changement de président et de secrétaire est intervenu :

- Le président, Monsieur Michel FORISSIER, Maire de Meyzieu est remplacé par Monsieur Raymond DURAND, Maire de Chaponnay ;
- Le secrétaire, Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire de Saint-Bonnet-de-Mure remplacé par Monsieur Pierre ROBERT, Maire d'Anthon.

Les communes doivent rester mobilisées car tant que des informations précises et fiables ne seront pas diffusées officiellement, les craintes demeurent.

Les communes de la Vallée de la Sévenne sont solidaires dans cette action.

Réfection d'une partie de la cure :

Les prêtres de Chuzelles demandent la réfection de l'intérieur de la cure (ils se proposent d'effectuer les travaux).

Une réunion sera organisée en mairie avec les prêtres afin de bien préciser tous les points.

◆ COMPTES-RENDUS DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

SYVROM :

2 problèmes se posent :

- une enquête publique a eu lieu pour l'extension du Centre d'Enfouissement Technique et le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable pour l'enfouissement des déchets fermentescibles

Le SYVROM est à la recherche d'un incinérateur existant susceptible d'accepter nos ordures ménagères, ce qui entraînera obligatoirement une augmentation de la T.O.M. (surcoût d'incinération et de transport).

Le maire rappelle aux administrés de bien effectuer le tri sélectif.

- le projet de transformation de la centrale E.D.F. de Loire-sur-Rhône en incinérateur n'obtient pas à ce jour l'accord des élus locaux.

◆ DIVERS :

Point sur les manifestations passées :

Concernant le 5 décembre 2003 : date retenue par le gouvernement pour rendre hommage " aux Morts pour

la France " de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

La Préfecture de l'Isère a demandé aux communes de pavoiser les édifices publics et d'organiser une cérémonie.

Ce jour, non férié, était appelé à remplacer le 19 mars 1962. Cette date reprise par la FNACA correspond à l'anniversaire du "cessez le feu".

La commune a pavoisé les bâtiments publics.

Le conseil municipal maintiendra une cérémonie le 19 mars qui entraîne toujours une bonne participation de la population.

Un courrier sera fait au Préfet de l'Isère dans ce sens.

Concernant le marché de Noël du 6 décembre 2003 :

On constate une bonne participation des chuzellois et la satisfaction des exposants, commerçants et associations. Il y a eu 17 exposants privés et 8 exposants association. Une association a aidé dans l'accompagnement des enfants lors du défilé avec les lampions.

L'animation certes artisanale est devenue malheureusement BEGUE (défaut technique).

Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux organisateurs et aux bénévoles qui contribuent à la réussite de cette fête.

A.D.S.L. :

Une demande sera faite à France Télécom pour savoir quels secteurs de Chuzelles ne peuvent pas être raccordés à l'A.D.S.L et à quelle date les autres secteurs seront raccordables.

Désignation d'un responsable " nuisances " :

Une Conseillère Municipale est pressentie pour ce dossier.

Noms des voies ou rues :

Un avant-projet des noms sera soumis au Chuzellois dès le mois de janvier 2004.

Le conseil municipal aura à se prononcer sur le projet définitif ainsi que sur l'éventuelle numérotation.

Taxe Professionnelle DANONE :

Une partie de l'écrêtement de la taxe professionnelle de l'entreprise DANONE qui sera reversée à la commune s'élève à 9577 € pour 2003, alors qu'en 2002 le montant était de 8851.69 €.

Commerce Belvédère :

Lors du changement de propriétaire du local restant, le preneur a tenu compte de l'avis de la municipalité. Un aménagement avec mise en location est envisagé.

Personnel communal :

Un point a été fait sur les contrats en cours ou à renouveler.

garderie : régulièrement le nombre d'enfants présents à la garderie de 16 h30 à 17 h30 avoisine la trentaine.

Le conseil municipal a décidé d'affecter Monsieur IBANEZ en plus de Madame VERDIER durant cette heure.

Prochaines réunions :

Urbanisme : vendredi 16 janvier 2004 à 18 h30 ;

Adjoint : lundi 19 janvier 2004 à 19 h ;
vendredi 20 février 2004 à 19 h ;

Adjoint + Finances : vendredi 19 mars 2004 à 20 h ;

Finances : vendredi 6 février 2004 à 19 h ;
vendredi 5 mars 2004 à 19 h ;

Bâtiments-Voirie : lundi 26 janvier 2004 à 18 h30 ;
lundi 16 février 2004 à 18 h30 ;

Associations-Communication-Ecoles : mercredi 21 janvier 2004 à 18 h30 ;

Conseil Municipal :

vendredi 23 janvier 2004 à 20 h00 ;
vendredi 27 février 2004 à 20 h00 ;
vendredi 26 mars 2004 à 20 h00 ;
vendredi 23 avril 2004 à 20 h00 ;
vendredi 28 mai 2004 à 20 h00 ;
vendredi 25 juin 2004 à 20 h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 1 heure.

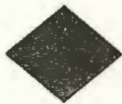
Le Maire,

G. BOURGUIGNON

» DECHETTERIE VILLETTE-DE-VIENNE

NOUVEAUX HORAIRES

Lundi 14 à 18h
Mercredi 12 h à 18h
Vendredi 14 h à 18h
Samedi 10 h à 18h



COMMISSIONS COMMUNALES

Réalisations 2003 et perspectives 2004

(Extraits du discours de présentation des vœux)

2003

◆ BATIMENT - VOIRIE

Stade :

- Aménagement des vestiaires avec la pose de cloisons dans les douches.
- Changement d'une partie de la clôture, et du portail avec chicane d'accès aux piétons.
- Pose d'un éclairage supplémentaire.

Aire de Pique Nique :

- Pose d'un éclairage.

Ecole maternelle :

- Réfection des peintures des toilettes, du bureau de la directrice plus une partie des extérieurs.

Chaufferies des écoles :

- Les travaux ont commencé ce mois de décembre 2003 avec le dévoiement ou la remise en état de réseaux existants, la démolition d'une ancienne cheminée, le terrassement et le bétonnage des pieux de fondation.

Voirie :

- Suite à l'érosion des terres agricoles, encore beaucoup de travail de nettoyage, curage, réparation et aussi de la prévention avec création de grilles d'eaux pluviales ou consolidation de bordures

◆ URBANISME

- 21 permis de construire ont été délivrés en 2003 dont 12 pour les Bourrelières. Ce qui fait une moyenne de plus de 8 permis de construire par an depuis 2001 et 7 de moyenne sur les 15 dernières années.
- Le zonage d'assainissement voit sa phase diagnostic s'achève, avec le résultat des mesures de débits en plusieurs points des collecteurs, et le recensement des questionnaires, que les Chuzellois ont eu à remplir au mois de décembre.

◆ ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE

- La journée du 22 mars 2003 (organisée par la CAPV) a permis une rencontre avec les élèves

des écoles, sur la flore et la faune, vers la zone humide des Serpaizières.

- Toujours avec la CAPV, une campagne d'arrachage de l'ambrosie a été faite début juillet par une équipe de jeunes.
- Enfin un nettoyage automnal de la commune a eu lieu le 18 octobre avec la participation d'une trentaine d'adultes et des enfants des écoles.

Ordures Ménagères:

Le commissaire enquêteur, lors d'une demande d'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Vienne-Reventin, a émis un avis défavorable pour l'enfouissement des déchets fermentescible.

Une solution d'incinération est en cours d'étude, pour transformer la centrale EDF de Loire sur Rhône en incinérateur. Toutefois à ce jour les riverains ne sont pas favorables à ce projet. Le SYVROM est à la recherche d'une solution, qui dans tous les cas de figure va coûter très cher. Il est donc très important de bien trier nos déchets, pour limiter les volumes fermentescibles et recycler en revalorisant au maximum les autres déchets.

Transports

- Concernant le Fret, Réseau Ferré de France s'engagera dans les études du tronçon sud qu'après la définition d'un périmètre d'études qui fait l'objet actuellement de concertation spécifique. (Conseil Généraux, Syndicat des Rives du Rhône porteur du SCOT...). RFF est plus avancé sur le Nord où des fuseaux vont être proposés, raccordables à la liaison Lyon Turin. 2004 sera sans doute une année importante sur les choix définitifs.
- Le rapport du Plan de Déplacement Urbain a été validé par le conseil communautaire de la CAPV.
- TADEO est le nouveau service de transport à la demande proposé à l'ensemble des communes de la CAPV en collaboration avec le Service de Transport Urbain Viennois (STUV). Il permet de relayer les zones rurales et urbaines.

- Elaboration d'un plan de la commune avec les noms des rues ou voies; ce document n'est pas définitif, un cahier est ouvert pour tous les Chuzellois, qui souhaitent apporter des corrections, des données historiques ou autres informations tirées d'actes notariés ou d'usage.

◇ CCAS

- Le repas offert par la municipalité aux aînés du village a eu lieu le 9 février 2003 au mille club. 120 repas ont été servis par les conseillères et les conseillers municipaux. Pour les personnes âgées de plus de 75 ans et ne pouvant se rendre à cette invitation une quarantaine de colis ont été portés à leur domicile.
- A ce jour 5 personnes sont équipées de télé-alarme les reliant au Service Départemental d'Incendie et de Secours " SDIS " à tout moment (service géré par la CAPV).

◇ FETES ET CEREMONIES

- Les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre ont été célébrées au monument aux morts, en présence d'une assistance nombreuse, parmi laquelle participent des enfants des écoles, l'harmonie, la chorale et bien sur, les anciens combattants.
- 2003 a vu la création d'une nouvelle date commémorative pour les conflits d'Afrique du Nord. La municipalité a décidé de se ranger derrière l'avis populaire et de la FNACA en conservant la cérémonie du 19 mars, mais respectera aussi la date officielle du 5 décembre en pavoisant les bâtiments publics.
- L'harmonie de Chuzelles-Seyssuel a fêté en 2003 son centenaire, les 17 et 18 Mai, à Seyssuel, avec festival, concert et reconstitution de l'histoire de cet ensemble.
- Une première cette année 2003, CINE ETE a attiré 200 spectateurs pour une séance de cinéma d'été à Villette de Vienne.
- Le feu d'artifice du 14 juillet, en collaboration avec la commune de Luzinay, le club le trait d'union et des bénévoles, a permis à la municipalité de rassembler les Chuzellois pour une agréable soirée où, ils purent, à l'aire de pique nique, se restaurer, admirer le feu d'artifice accompagné musicalement, et finir la soirée en dansant.
Rendez-vous est pris pour 2004 à Luzinay.
- Le 3^{ème} marché de Noël s'est tenu le 6 décembre sur la place du Belvédère. De

nombreuses associations, exposants et commerçants, ont présenté leurs produits aux visiteurs. Un défilé aux lampions, le passage du père Noël, des chants de la chorale et de l'école de musique ont animé la soirée. Pour la première fois, un chapiteau acheté par la commune a permis d'abriter quelques stands.

2004

L'année 2004 verra se réaliser ou commencer :

- * Le programme électrification rural de Boussole Pauphile, retardé pour cause de régularisation de convention de servitude.
- * La tranche d'assainissement des Serpaizières dont les marchés sont en cours de régularisation, et si possible les antennes du cloutrier et de la Devillière.
- * L'aménagement de la place du Belvédère qui a été retardé pour permettre le passage des tranchées du Gaz.
- * L'achèvement de la chaufferie des écoles et la dépose des anciennes chaudières.
- * Le démarrage de l'extension du groupe scolaire, dont les esquisses s'affinent de plus en plus. Courant janvier un dossier devra être présentable pour une demande de subvention et l'établissement d'un projet d'aménagement des abords, avec un accès à partir des Bourrellières.
- * Poursuite des mises en conformité des défenses incendies et des réseaux électriques dans les bâtiments communaux.
- * D'autres réhabilitations sont à l'ordre du jour et en cours d'étude comme le local mis à disposition du Club des anciens et la Cure.
- * Concernant la voirie, 2004 sera le grand changement avec le démarrage effectif de la compétence voirie de la CAPV.
- * la Concession nouvelle de Gaz, verra une 2^{ème} tranche démarrer par Gaz de France dès ce début Janvier.
- * Cette année, vous retrouverez un forum des associations qui se tiendra le samedi 18 septembre. Les personnes intéressées par la création d'un comité des fêtes peuvent se mettre en relation avec monsieur Gilbert NAVARRO pour la mise en place de ce projet.



INTERCOMMUNALITE

◆ Stade synthétique de Saint-Romain en Gal

Le 17 décembre 2003, en présence de Mr M.Kéchichian, président de la commission "sport et culture" de la CAPV, de Mr C.Trouiller, président de la CAPV, de nombreux élus de la CAPV et de sportifs, a eu lieu l'inauguration du stade synthétique de Saint-Romain en Gal.

Les élus ont pu fouler cette "pelouse" et constater la qualité de ce nouveau revêtement.

Assez souple, celui-ci semble peu traumatisant au niveau articulaire. De plus, son utilisation ne nécessite qu'un minimum d'entretien et permet une pratique beaucoup plus intensive qu'une pelouse naturelle.

L'investissement de 780000€, plus important d'environ 180000€ qu'un terrain classique, est amorti sur la durée de vie de celui-ci

◆ Projet « petite enfance »

L'enquête auprès du public concernant le projet petite enfance et le contrat temps libre est achevée.

Une réunion ouverte à tous est prévue le 16 janvier 2004 à 20h00 à Villette de Vienne pour informer les habitants des quatre villages, dont les Chuzellois des résultats de ce travail.

◆ Voiries intercommunales

Définition de l'intérêt communautaire de la commission "Travaux Voirie" :

Les voies classées dans la voirie communale, selon le tableau de classement de chaque commune figure sur la liste de la CAPV.

Avec ces voiries d'intérêt communautaire, seront à la charge de la CAPV :

Les travaux d'investissement, dès lors qu'ils interviennent sur le domaine public d'une voie d'intérêt communautaire à savoir : les créations de voies nouvelles, si elles sont destinées à être classées dans la voirie communale, les aménagement ponctuels, le calibrage des voies les ouvrages d'art, les aménagement de sécurité ponctuels ou linéaires

Les travaux de renouvellement périodiques : les revêtements de chaussée, la signalisation horizontale, la signalisation verticale.

Les travaux d'entretien courant sur la chaussée et les dépendances : la reprise des "nids de poule", le point à temps, le curage des fossés et des saignées, le fauchage, l'élagage

Les travaux nécessaires à la réparation des voies après des intempéries ou les phénomènes naturels.

Les travaux, les dépenses ou les actions sur les voies communales qui ne relèvent pas de l'intérêt communautaire sont les suivant :

Les acquisitions, la viabilité hivernale, les travaux de nettoyage des chaussées et des dépendances, les travaux d'embellissement, la signalétique, le mobilier urbain sauf les abris bus, la gestion des affaires liés au pouvoir de police du maire (stationnement, occupation du domaine public, marchés...)

Pour plus de précision, voir le bulletin municipal de septembre - octobre

◆ Service de transport à la demande de la CAPV : TADEO

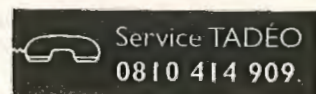
Depuis sa mise en place en septembre 2003, on constate une progression continue du nombre de voyageurs et du nombre de courses effectuées par semaine.

Le lundi est le jour le moins fréquenté (activité commerciale réduite), le mercredi le jour le plus utilisé avec près de 40 voyageurs en moyenne, les autres jours on compte entre 20 et 30 voyageurs en moyenne.

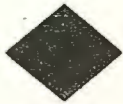
Le nombre de clients inscrits à TADEO a pratiquement doublé en un mois

La répartition des clients sur l'ensemble de la CAPV est très hétérogène, Chuzelles faisant partie des communes les moins utilisatrices avec seulement 4 clients en septembre et 5 en octobre. Il est à noter que les utilisateurs sont pleinement satisfaits de ce mode de transport.

* Informations et réservations



* Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Sécurité routière – Lutte contre la délinquance routière.

Une loi et des décrets (*) renforçant la lutte contre la violence routière ont prévu de nouvelles sanctions dans un certain nombre de cas.

Les infractions à la circulation sont réglementées par le code de la route, mais le comportement de l'automobiliste, dès qu'il devient dangereux, tombe sous le coup du code pénal : perte de points (mesure administrative), amende et emprisonnement (sanctions pénales).

La suspension ou l'annulation du permis sont des décisions qui peuvent être prises soit par le préfet (mesure administrative) soit par le juge judiciaire (sanction pénale).

✓ La vitesse

La vitesse fait l'objet d'un durcissement particulier dans l'application des sanctions.

✓ Alcool et autres stupéfiants.

Conduire avec un taux d'alcoolémie > 0.50 g est une infraction.

A partir de 0.80 g, la peine encourue est au maximum de 3 ans d'emprisonnement et 4500€ d'amende, avec un retrait automatique de 6 points au permis de conduire ou l'annulation du permis de conduire jusqu'à 3 ans.

La conduite sous influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants constitue une infraction.

Le refus de se soumettre au dépistage est passible des mêmes peines.

Si le permis est retiré au moment de l'infraction, il appartient à l'automobiliste de trouver un autre moyen pour rentrer chez lui.

✓ Téléphone portable

Parce qu'il impose une attention au correspondant, le téléphone mobile ne permet pas au conducteur d'exécuter commodément et sans délai toutes manœuvres qui lui est nécessaire.

La conduite en téléphonant est une infraction.

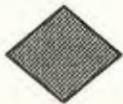
(*) Loi du 12 juin 2003 et décrets n° 2003-293 du 31 mars 2003 et n°2003-642 du 11 juillet 2003

Nature de l'infraction	Peines maximales prévues	Retrait de points
conduite sous l'emprise de l'alcool	amende 4500€ et 3 ans de suspension de permis	6
dépassement de la vitesse maximale autorisée : 50 km/h en ville 90 km/h sur RN 130 km/h sur autoroute	amende de 135€ à 4500€ et 3 ans de suspension de permis **	4
non respect du feu rouge	amende de 135€ majorée à 750€ 3 ans de suspension de permis **	4
sens interdit	amende de 135€ majorée à 750€ 3 ans de suspension de permis	4
non observation des distances de sécurité	amende de 750€ 3 ans de suspension de permis	3
défaut de port de la ceinture	amende de 150€ majorée à 750€	3
défaut de port du casque	amende de 35€ majorée à 750€	3
conduite en téléphonant et en mangeant	amende de 35€ majorée à 150€	2
défaut d'arrimage d'enfant de moins de 13 ans	amende de 150€ majorée à 750€	1
non respect du stop	amende de 35€ à 150€	4

La majoration s'applique en cas de retard de paiement de l'amende ou de non paiement immédiat.

(**) dans certains cas, le permis blanc peut être maintenu (l'autorisation de conduire est limitée à l'activité professionnelle).

En cas de mise en danger délibérée de la vie d'autrui (accident avec blessure) les peines sont aggravées.



PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ANNEE 2003

N°	Date dépôt	Nom et adresse du pétitionnaire	Nature de la demande	Arrêté autorisation
1001	28/01/03	GARDETTE Ludovic - Chasson	Construction neuve	Refusé
1002	05/02/03	BAUDOUX-GODET J - Chemin de Boussole	Construction neuve	29/04/03
1003	26/02/03	BENASSAR Astrid - Lotissement St Maurice	Surélévation et extension	28/03/03
1004	04/03/03	Maisons et Tradition - St Maurice	Construction de 2 logements	16/10/03
1005	05/03/03	LARDENOIS-MARTIN - Bourrelières sud	Construction neuve	06/10/03
1006	26/03/03	POILFOULOT Régis - Bourrelières sud	Construction neuve	26/09/03
1007	01/04/03	SION Yves - Bourrelières sud	Construction neuve	06/10/03
1008	04/04/03	CAETANO Vasco - Chemin de Boussole	Construction neuve	Abandonné
1009	11/04/03	GATTO Christophe - Bourrelières sud	Construction neuve	26/09/03
1010	11/04/03	RANC Jean Paul - St Maurice	Construction neuve	26/09/03
1011	11/04/03	BOUAKKAZ Cath. et Marc - L'Orée du Village	Surélévation	12/06/03
1012	15/04/03	MILANA Franck - Bourrelières sud	Construction neuve	26/09/03
1013	17/04/03	BRUNDU Bruno - Bourrelières sud	Construction neuve	26/09/03
1014	25/04/03	CRAPANZANO Guy - Le Verdier	Ecurie + manège + stockage	Annulé
1015	30/04/03	GAYVALLET Lydie - Le village	Construction neuve	29/11/03
1016	30/04/03	BROS Florent - Bourrelières sud	Construction neuve	06/10/03
1017	02/05/03	MENDEZ Antonio - Le Cloutrier	Aménagement bâtiment agricole	Annulé
1018	06/05/03	CERVI-RIBEIRO David - Bourrelières sud	Construction neuve	29/09/03
1019	20/05/03	TOUBOUL Catherine - Serpaizières est	Rénovation et extension bâtiment	En cours d'instruction
1020	28/05/03	LUCIDI Paul - Serpaizières ouest	Extension construction zone artisanale	01/08/03
1021	03/06/03	GARDETTE-BRILLIER Patrick - Chasson	Construction neuve	Refusé
1022	03/06/03	MORA Frédéric - Bourrelières sud	Construction neuve	26/09/03
1023	06/06/03	Commune de Chuzelles - Le village	Construction chaufferie pour écoles	18/07/04
1024	11/06/03	MENDEZ Antonio - Le Cloutrier	Aménagement bâtiment agricole	29/09/03
1025	27/06/03	CHUZEVILLE -SAVATTEZ F - Bourrelières sud	Construction neuve	05/11/03
1026	07/07/03	FOURNEAU Didier - Bourrelières sud	Construction neuve	05/11/03
1027	08/07/03	LOPEZ Antoine - Bourrelières sud	Construction neuve	06/10/03
1028	11/07/03	TRILLAT Alain - Les Pins	Aménagement garage	En cours d'instruction
1029	17/07/03	PALLUEL Gilles - Thiers	Construction neuve	03/12/03
1030	22/07/03	CRAPANZANO Guy - Le Verdier	Ecurie+manège+fosse stock. fumier	Refusé
1031	02/09/03	LESCOT Jean-Luc - St Maurice	Extension	En cours d'instruction
1032	10/09/03	THOMAS Odette - La Devillière	Extension et rénovation bâtiment	En cours d'instruction
1033	19/09/03	FASANINI Martine - Chemin de Boussole	Garage	En cours d'instruction
1034	26/09/03	AVALLET D - CARRET S. Les Martinières	Aménagement bâtiment agricole	En cours d'instruction
1035	09/10/03	VIAL-GRELLIER Philippe - Chemin de Boussole	Garage + abri de jardin	En cours d'instruction
1036	24/10/03	MARTINEZ Thierry - Serpaizières est	Construction neuve	En cours d'instruction
1037	30/10/03	CAETANO Vasco - Chemin de boussole	Construction neuve	En cours d'instruction
1038	07/11/03	CHAKRI Lionel - Boussole	Construction neuve	En cours d'instruction



ETAT-CIVIL 2003

NAISSANCES

- Thomas, André PERRIN, le 12 janvier
- Elise, Marie PERRIN, le 12 janvier
- Flavie FRANCOIS, le 22 janvier
- Léo, Lucas, Benjamin SAUNIER, le 9 février
- Maëlie HELMICH, le 6 mars
- Seyma ALTINTAS, le 2 juillet
- Guy-Léo VALLENT, le 14 juillet
- Tom, Louis ROMER, le 29 juillet
- Mélinda, Laëtitia BARDU, le 30 juillet
- Amaury, Gérard, Paul GREGOIRE, le 11 août
- Maxence, Louis, Daniel GROS, le 12 août
- Léna VAN DYCK, le 21 août
- Maxime, Victor PINTO, le 11 septembre
- Mattéo, Richard MARTIN, le 18 septembre
- Amélie, Françoise, Eléonore HOMMAIS, le 22 septembre
- Noam, Antoine INES, le 22 septembre
- Flavie, Karine MABILON, le 6 octobre
- Chloé NIVON, le 26 octobre
- Ludovic MECHIN, le 24 octobre
- Léa VANESSE, le 29 novembre
- Clarisse, Marie FONFREIDE, le 9 décembre

MARIAGES

- Jean-Christophe, Georges CHAUDAT et Susana LEYTON DE LA CRUZ, le 15 février
- Raphaël NAVARRO et Nicole, Louise RASCHI, le 23 mai
- Stéphane REVELLO et Marylin, Sandra RICHELET, le 7 juin
- Olivier, Paul SABY et Isabelle PHOCAS, le 20 septembre
- Michel, Bernard FRANCK et Christine, Maria FAUSTINO, le 27 décembre

DECES

- Henri, Etienne, Claudius ROUSSET, le 15 janvier,
- Jacques, Etienne SOULIER, le 28 janvier
- Jean GAYVALLET, le 1^{er} février
- Jules, Emile ROUX, le 16 mars
- Robert, Marc, Jules LEYSIN, le 6 mai
- Jacques, Roger MARCONNET, le 1^{er} juin
- Maurice, Julien FOURNIER, le 5 septembre
- Jules, Eugène BERTOCHÉ, le 28 septembre
- Raoul, Henri, Virgile CARTIER, le 15 octobre
- Aimé, Rémi CHAUMAT, le 21 octobre
- Roger, Bernard BUTHION, le 27 octobre
- Jeanine POULET épouse FERRERO, le 6 novembre
- Pierre ROYET, le 18 décembre

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2003



Noms - Prénoms	Points	Rang
Maison avec jardin		
. Mme DIGONNET Nicole	54	1
. Mr PORTALES Max	41	2
. Mme MARCHAND Hélène	37	3
. Mme ARTAUD Sylvie	20	4
Jardin visible de la voie publique		
. Mr GAYVALLET Daniel	52	1
. Mme BARRALON Danièle	46	2
. Mr PRAS Marcel	43	3
. Mme VIGNON Christine	38	4
. Mr LEYSIN Raymond	32	5
Jardin intérieur		
. Mr REGAL Joseph	41	1
. Mr GARCIA Daniel	37	2
. Mr REGAL Yves	34	3
. Mme AVALLET Danièle	34	3
. Mr AVELLANEDA Gérard	33	5
. Mme PELLETANT Eliane	29	6
Balcon ou terrasse		
. Mr MAS Marcel	44	1
. Mr VENDEVILLE Robert	43	2
. Mr BERTOCHÉ Christian	38	3
. Mme REVEYRAND Paulette	34	4
. Mr BERTHOLAT Georges	33	5
. Mme SARTORI	25	6
. Mme THENOZ Christine	22	7
Bordure voie publique		
. Mr NORMAND Pascal	53	1
. Mr PRAS Georges	46	2
. Mr FOREST Albert	40	3
. Mme SIMON Mireille	32	4
Terrasse avec jardin		
. Mr CARRET Michel	48	1
. Mr MEYER Marc	36	2
. Mr PESENTI Eric	34	3
Ferme fleurie		
. Mr RICHARD Pierre	40	1
. Mr CARRET Pierre	36	2
Hors concours		
. Mr BOUCHER Pierre	59	1
. Mme BELLON Jeannine	54.5	2
. Mr BRUN Antoine	52	3
. Mr PALIN Henri	46	4
. Mr MEUNIER André	45	5
. Mr ESCOFFIER Raymond	44	6
. Mr FAURE Maurice	42	7
. Mr ALIX Rémy	38	8

Les lauréats reçoivent un panier fleuri et des bons d'achats de la municipalité et de la pépinière V. Bourguignon
 Nous félicitons les lauréats et remercions la pépinière V. BOURGUIGNON



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

➤ CIRA

0 821 08 09 10 : C'est le numéro des centres interministériels de renseignements administratifs, pour vous aider à connaître vos droits et à accomplir les démarches dans de nombreux domaines.

➤ CNAV

0 825 809 789 : C'est le numéro de téléphone mis par la caisse nationale d'assurance vieillesse à la disposition des salariés du secteur privé qui veulent avoir des informations sur la nouvelle loi réformant les retraites et sa mise en œuvre.

➤ SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2003
taux horaire brut : 7.19€ taux horaire net : 5.67€
mensuel brut 35h hebdo : de 1090.50€ à 1172.74€ (selon la date de la RTT)
mensuel brut 39h hebdo : de 1227.57€ (- 20 salariés) à 1246.26€ (+ 20 salariés)

➤ SECURITE SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2004
Plafond annuel : 29 712 € Plafond mensuel : 2476 €

➤ RMI

Depuis le 1^{er} janvier 2003
1 personne : 411.70 €/mois
2 personnes : 617.55 €/mois
3 personnes : 741.06 €/mois

➤ PRIX A LA CONSOMMATION

Hausse de 0.3% en octobre soit 2.2% en rythme annuel

➤ COUT DE LA CONSTRUCTION

2^{ème} trimestre 2003 : 1202
moyenne des 4 derniers trimestres 1181.75 (+2.6% sur un an)

Agenda des manifestations

janvier 2004

03 vœux de la municipalité
18 loto - Sou des écoles
23 réunion publique - PDU
24 repas - Saint Vincent Leveau
25 repas - Saint Vincent

février

01 repas des anciens - municipalité
08 coinche – ACCA
28 soirée - Grôle
29 belote - St Vincent

mars

07 coinche – Trait d'Union
13-14 chorale – La clé des chants
20 caramantran – Sou des écoles
21 élections régionales
27 concert – Ecole de musique
28 élections régionales

ACCUEIL

PAROISSE SAINTE BLANDINE

Une permanence d'accueil de la paroisse nouvelle est ouverte le :

SAMEDI matin de 9h30 à 11h30 à la

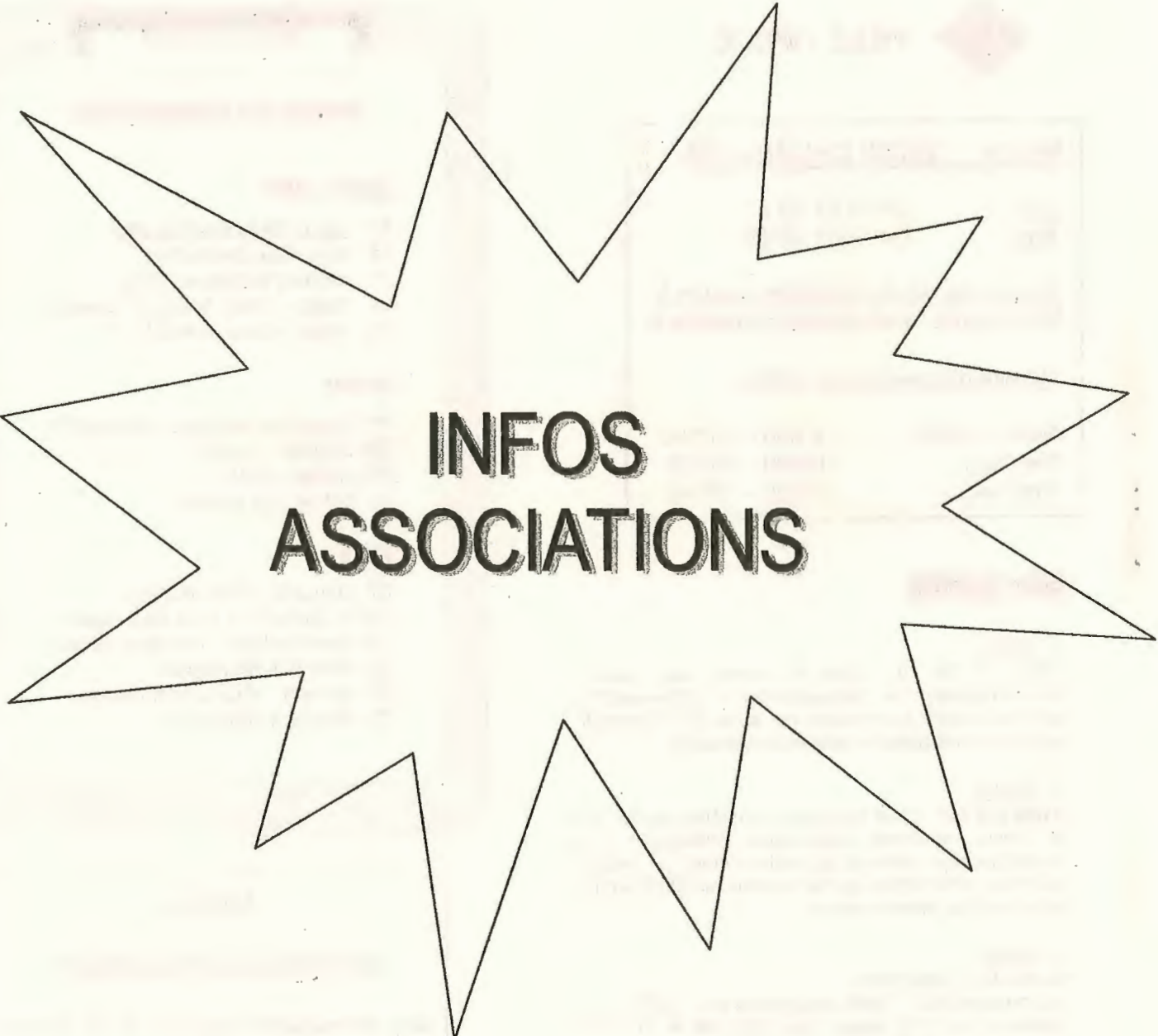
MAISON PAROISSIALE DE CHUZELLES
place de l'église

Tel : 04 74 57 91 27

Nous sommes là pour vous renseigner sur la vie de la paroisse et répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à venir nous voir.

L'équipe d'accueil.



INFOS ASSOCIATIONS

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

Note aux associations

A partir du 1^{er} janvier 2004, une nouvelle organisation pour la remise des clés des salles communales, en fin de semaine, est mise en place:

les clés sont maintenant à retirer directement au secrétariat de la mairie

L'association

Chuzelles, Histoire & Patrimoine

*a le plaisir de vous inviter à participer à
son assemblée générale*

le vendredi 30 janvier 2004 à 20 h

salle des Poletières

(près du Mille Club)

Nous serons heureux de vous accueillir à cette occasion pour faire le point sur nos actions et nos projets, pour échanger des idées et pour aussi partager avec vous le verre de l'amitié.

ASSOCIATION FAMILIALE

A F R **CYCLO CHUZELLES**

L'A.F.R. CYCLO CHUZELLES va débiter sa 20 ème saison le :

29 février 2004

Si vous avez envie de faire du vélo, route ou VTT, en sportif ou en décontracté, dans une ambiance sympathique, vous serez les bienvenus.

Nous vous donnons rendez-vous :

- à 9 heures tous les dimanches sur la place de Chuzelles et
- à 13 h.30 tous les jeudis près du stade.

Le CYCLO CHUZELLES a adhéré en 2003 à une fédération cycliste (l'UFOLEP) et vous offre ainsi la possibilité de prendre une licence.

Si vous voulez plus de renseignements, prenez contact avec nous au :

04 74 57 92 95 ou

04 74 57 90 55



COMPTE RENDU DE L'assemblée générale du 17 OCTOBRE 2003

CHUZELLES-SEYSSUEL

à l'ouverture de la séance, le Président demande de respecter une minute de recueillement à la mémoire de Jean DECOURD et de Jean GAYVALLET tous deux décédés dans l'année.

Monsieur André AILLOUD Secrétaire présente le compte rendu moral de 2002/2003.

- BILAN FINANCIER présenté par Roger JAMAIS, grâce à toutes les bonnes volontés lors des manifestations le bilan est POSITIF
- avec les transports VENET :
 - VOYAGE AU TYROL du 16 au 21 JUIN (logement dans un hôtel typique tyrolien dans la région du ZITTERTAL) excursion au bord du lac Achensee - visite du musée du cristal SWAROVSKI qui abrite le plus petit et le plus grand cristal du monde - les châteaux de Bavière - les chutes d'eau les plus impressionnantes d'Europe KRIMML - la ville d'Innsbruck.
 - Voyage à Charavines en août (75 personnes) : visite du musée archéologique, mémorial de Montferrat - caves de la Chartreuse à VOIRON.

FESTIVITES 2003/2004 :

- congrès départemental au Péage de Roussillon les 25/26 octobre, nous serons présent les 2 jours.
- Matinée boudins le dimanche 1er février.
- 19 MARS à 17 H 45 à Seyssuel et 18 H 15 à Chuzelles avec remise de croix du combattant.
- Repas annuel : le 14 mars à Seyssuel.
- VOYAGE de 6 jours en PAYS BASQUE du 10 au 15 MAI.
il est demandé de bien respecter les délais d'inscription afin de pallier à toutes éventualités.
- Renouvellement du bureau tiers sortant : reconduit Albert BLAIN - Roger JAMAIS - Maxime AURIC - Odette BIDAUD.
- Carte d'adhérent FNACA : 19,20 avec gfo 21,50 (l'augmentation de 0.35 est prise en charge par le comité).

L'ensemble du comité a condamné avec fermeté le choix du 5 décembre pour commémoration de la guerre ALGERIE MAROC ET TUNISIE, et reste déterminé sur le 19 MARS 1962 date anniversaire du cessez le feu et des accords d'EVIAN.

la F.N.A.C.A. vous invite à leur matinée BOUDINS
le dimanche 1er février. à Seyssuel.

Chorale "La clé des chants"

Après notre dernière participation, lors du concert du 6 décembre 2003 au marché de Noël, la chorale fait une petite pause et reprendra ses activités avec l'Assemblée Générale le 8 janvier 2004 à la salle des Poletières à 20h30.

Dimanche 14 mars 2004, un concert sera donné par la chorale de Sommières (ville sinistré du Gard) en remerciement du grand élan de solidarité que nous leur avons témoigné lors d'une manifestation musicale à caractère humanitaire du 12 février 2003.

D'autre part nous prévoyons un échange avec la chorale de Chaligny que nous avons reçu les 12 et 13 avril 2003.

Si vous voulez nous rejoindre, nous répétons tous les jeudis de 20h30 à 22h00 à la salle des Poletières à Chuzelles.

Tous nos meilleurs vœux pour cette année 2004.

F.C. SEVENNE



le FC SEVENNE propose un

STAGE DE FOOTBALL

OUVERT À TOUS
LICENCIÉS ET NON LICENCIÉS

du 05/04 au 09/04/2004

**au stade de
Villette de Vienne**

pour tout renseignement vous pouvez contacter:

Nicolas PLANAZ ☎ 04-74-57-08-27

Patrick BRUCHON ☎ 04-74-57-03-10

Tous les licenciés concernés du FC SEVENNE recevront à leur domicile, courant janvier 2004 une brochure expliquant le déroulement de ce stage.

Après des débuts prometteurs en 2003, l'AFR propose pour cette année un nouveau programme de randonnées pédestres.

Sorties à la ½ journée :

dimanche 7 mars
dimanche 4 avril
dimanche 10 octobre



Sorties à la journée :

samedi 3 juillet
samedi 25 septembre ou dimanche 26 septembre

(Les itinéraires proposés vous seront précisés ultérieurement)

Pour la sortie du 7 mars une réunion préparatoire aura lieu le mardi 2 mars à 18h30 salle des Poletières

nouveauté

Le vendredi 30 avril une randonnée de nuit aux alentours de Chuzelles vous sera proposée. A l'arrivée les participants pourront déguster la soupe à l'oignon

tradition

Le rallye de l'AFR aura lieu le dimanche 13 juin et sera suivi comme il est de coutume d'un repas champêtre

Ces randonnées sont ouvertes à tous (petits et grands) et se veulent conviviales.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Renée PRAS : ■ 04 - 74 - 57 - 92 - 45

A . D . M . R .

Aide à Domicile en Milieu Rural

ADMR : Premier réseau français de services à domicile.

- ✓ ADMR, un réseau national de 3 200 associations locales dans toute la France,
- ✓ 110 000 bénévoles, 55 000 salariés, 370 000 clients-adhérents,
- ✓ Une méthode d'intervention unique et novatrice au coeur du lien social.

DES SERVICES POUR TOUS

Imaginer et professionnaliser des services à domicile pour tous ceux qui veulent vivre chez eux longtemps et dans de bonnes conditions, tel est le but de l'ADMR. Célibataires, familles, retraités, personnes âgées, handicapés ou malades : tous les publics sont concernés. Aujourd'hui, l'ADMR agit dans une action qui s'appuie sur des valeurs fortes : respect de la personne, esprit d'entraide, volonté d'agir au plus près des personnes.

UNE METHODE D'INTERVENTION UNIQUE ET NOVATRICE

Chaque intervention à domicile concerne trois personnes : le bénévole, le salarié et le client-adhérent.

- ⊖ Le bénévole écoute et évalue les besoins du client-adhérent. Il mobilise un intervenant et assure le suivi du service par un accompagnement régulier. Il détermine la possibilité d'aide par un organisme financeur (Caisses de retraite, C A F de Vienne, A P A, M S A etc...) et aide à constituer les dossiers.
- ⊖ Le salarié réalise l'intervention et noue des relations avec la personne au travers des tâches accomplies.
- ⊖ Le client-adhérent exprime ce qu'il souhaite en matière de services.

CE "TRIANGLE D'OR" CREE UNE RELATION D'ECHANGE ET DE RECONNAISSANCE MUTUELLE QUI GENERE UNE VRAIE QUALITE DE SERVICE.

Pour en savoir plus, contactez l'association locale :

- Mme D. LAMURE (tél. 04 74 57 92 83) Responsable Aides à Domicile
Personnes âgées, retraités, non retraités.
- Mme R. FRANCE (tél. 04 74 57 90 73) Responsable T.I.S.F.
Familles avec enfants de moins de 14 ans.

Ou notre permanence à VILLETTE-de-VIENNE tél. 04 74 57 91 31
- Les lundis après-midi et les mercredis matin.

**LE COLLECTIF CHUZELLOIS contre le projet
de contournement Est de Vienne (N7 bis) par
Chuzelles et Serpaize**

vous invite à une réunion d'information

**Le vendredi 23 janvier 2004
au Mille-Club à 20h30**



points abordés

situation à ce jour
actions à engager

**NOTRE VILLAGE EST EN DANGER
MOBILISONS NOUS**

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 69 Dépôt légal – décembre 2003